

BÂTISSONS L'AVENIR

***OUVERTURE DES TRIBUNAUX
MONTREAL***

Allocution prononcée par :

Marie-Anne Paquette, juge en chef

Cour supérieure du Québec

Le 8 septembre 2022

Membres de la tribune d'honneur,
Distingués invités,

Madame la Bâtonnière Julie Mousseau, je vous remercie pour votre invitation à participer à la cérémonie d'ouverture des tribunaux de Montréal. C'est un grand honneur d'être parmi vous cette année pour la première fois à titre de juge en chef de la Cour supérieure du Québec.

Mon collègue, l'honorable Jacques R. Fournier, assiste aujourd'hui à la (ou est aujourd'hui avec nous en pensées pour cette) cérémonie à titre de juge surnuméraire, après y avoir pris la parole comme juge en chef pendant les 7 dernières années. Je devine son pincement au cœur. Je le remercie et le salue.

Avant de traiter du thème de la rentrée, « Bâtissons l'avenir », permettez-moi d'exprimer ma reconnaissance à l'égard de divers acteurs du monde judiciaire.

Je tiens d'abord à remercier les **juges** de **toutes** les cours pour leur travail soutenu afin de fournir les meilleurs services possibles à nos concitoyens, souvent dans un

contexte difficile et incertain. Les tribunaux québécois ont dû faire face à de nombreux défis au cours des dernières années et les défis à l'horizon ne manquent pas. J'ai déjà la chance de collaborer avec les autres juges en chef dans plusieurs dossiers stratégiques en matière de justice et je suis impressionnée (mais pas surprise) par leur bienveillance, leur collégialité, leur sagesse et leur authentique souci de servir.

Je désire aussi remercier tout le **personnel**, notamment les employés des greffes, les adjointes des juges, les greffiers-audienciers, les huissiers, les greffiers-spéciaux, les constables spéciaux et les avocats qui nous offrent un soutien de grande qualité dans un contexte inédit.

Je suis consciente que vos tâches se sont complexifiées et alourdies au cours des dernières années, notamment en raison de la pénurie de main d'œuvre et de la mise en place dans l'urgence du télétravail et des audiences virtuelles. Ces avancées majeures contribuent certes à améliorer l'accès à la justice, mais elles ont dû être déployées avant qu'on ne puisse bénéficier des outils électroniques permettant d'opérer en mode pleinement virtuel, le plus

grand absent étant le dossier numérique. Même si cela peut sembler paradoxal, le télétravail et les audiences virtuelles représentent souvent plus de travail pour le personnel judiciaire, qui doit effectuer en double certaines tâches pour alimenter le dossier physique au greffe et qui doit aujourd'hui maîtriser des technologies qui n'étaient pas implantées il y a deux ans. Les juges n'échappent pas à ce surplus de travail.

Dans ce contexte, les membres de notre personnel et les juges ont fait preuve d'une grande flexibilité et d'un dévouement remarquable. Je les remercie tous chaleureusement.

Je tiens enfin à remercier les membres du **Barreau de Montréal ainsi que tous les professionnels du droit de la province** pour leur remarquable collaboration au plus fort de la pandémie et après. La crise sanitaire (eh oui! On est en 2022 et on en parle encore!) a bouleversé les façons de faire à presque tous les égards et continuer à pratiquer, tout en conciliant leurs différentes responsabilités et obligations, relève encore parfois du tour de force. À ce sujet, le Barreau du Québec et les juges en chef des

tribunaux québécois ont signé cet été une déclaration de principe sur la conciliation travail-vie personnelle. Cette déclaration reconnaît les enjeux de conciliation que vivent les avocats et énumère des engagements pour les tribunaux et les avocats dans un objectif d'équilibrer les intérêts des parties, la saine administration de la justice et les réalités de la vie personnelle. Nous vous assurons de notre collaboration.

Maintenant, passons au thème de la rentrée judiciaire :

Bâtissons l'avenir

Commençons avec ce qui est presque un truisme : le milieu juridique et le système de justice sont conservateurs et souvent réfractaires au changement.

Cette frilosité à la nouveauté a sa raison d'être et s'explique assez simplement.

Notre démocratie est construite sur le principe de la séparation des pouvoirs. Alors que les branches exécutives et législatives peuvent être mues par l'urgence et par une

volonté de réforme, le rôle des tribunaux est souvent d'agir avec prudence et toujours dans le respect des précédents. En cela, prudence rime avec sagesse. Cependant, parfois, trop de prudence peut mener à de l'immobilisme. Il existe une expression bien connue pour cela : « avoir le défaut de ses qualités ».

However, the past two years have shown us that courts can adapt to new challenges and even be at the forefront of justice transformation efforts. Our colleagues, our support staff and many stakeholders in the justice system have acted with agility to review our ways of doing things and master new technologies in a very short period of time, to ensure that we continue to serve the public to the best of our ability.

Je suis persuadée que nous avons maintenant atteint une masse critique pour la mise en place d'un véritable système de justice moderne.

Le degré de littératie numérique des juges, de tout le personnel de la justice et de la population en général, a

augmenté de façon considérable depuis le début de la pandémie.

Les infrastructures technologiques des tribunaux et du gouvernement du Québec ont quant à elles évolué en même temps que la nécessité de maintenir l'accès aux services essentiels durant la pandémie.

Nous avons devant nous une convergence unique de facteurs technologiques, logistiques et humains créant une singulière opportunité pour moderniser la justice au Québec. Le milieu juridique a un appétit pour le changement et la modernisation. En soi, ce seul constat prouve que le changement et la modernisation sont cruellement nécessaires.

Nous devons maintenir le cap et prioriser la livraison d'un véritable dossier judiciaire numérique. En ce moment, les affres de la pénurie de main d'œuvre, jumelées à l'utilisation du dossier judiciaire physique, causent des délais, des reports et des situations fâcheuses qui nous éloignent des idéaux d'accès à une justice de qualité, et ce,

tant lors des audiences en mode virtuel que lors des audiences en personne.

A digital court file will not only allow us to operate more reliably and efficiently, it will also improve the quality of services offered to the public. How? By allowing us to focus on the people who come before us, on the issues for which they use the justice system, on issues for which they put their trust in us.

Il est plus que temps que les expressions « dossiers perdus », « procédures manquantes » ne fassent plus partie de la réalité quotidienne des citoyens qui se présentent à la Cour, des juges et du personnel judiciaire. Au plus vite, ces expressions doivent devenir un mauvais souvenir!

Le dossier numérique aidera également à mesurer la performance de notre système judiciaire, en nous permettant de générer et d'avoir accès à des données et des statistiques qui sont présentement soit inexistantes, soit impossibles à consulter. Des données de qualité nous

permettront de mieux planifier nos opérations et d'identifier ce qui peut être fait pour optimiser l'activité judiciaire.

Ici, je vous entends vous inquiéter : « la qualité d'un système de justice ne se mesure pas seulement en termes de nombre de jugements rendus, de nombre de dossiers ouverts ou fermés et de délais de fixation des procès ». Vous avez raison. Il demeure que, sans s'enfermer dans une simple vision quantitative et statistique de la justice, ces nouveaux outils nous aideront à cibler les ajustements à apporter pour améliorer les services à la population.

Tous ces gains devraient avoir un objectif commun, soit d'éliminer autant que possible les tâches sans valeur ajoutée et les pertes de temps dans le quotidien des avocats, des juges et du personnel judiciaire. Ne perdons pas de vue que nos concitoyens s'adressent au système de justice pour obtenir jugement. Ils méritent que ces jugements soient rendus, au minimum, par un magistrat qui peut s'acquitter de cette tâche dans un climat serein et qui peut accorder aux enjeux qui lui sont soumis le temps de préparation, d'audience, de réflexion, de rédaction et de communication qu'ils méritent.

C'est **ÇA**, une justice de qualité!

Cela étant, je vous entends encore vous inquiéter : « Attention au piège : la numérisation des dossiers judiciaires risque de dresser une barrière entre les justiciables et le palais de justice ». Vous avez raison. Tous n'ont pas les mêmes ressources, les mêmes aptitudes technologiques. Personne ne devra être laissé de côté dans le cadre de la transformation. Nous devons tout faire en notre mesure pour accompagner et soutenir les justiciables, peu importe leur réalité socioéconomique, leur équipement ou leurs capacités en matière informatique et pour nous adapter.

C'est un véritable privilège d'être juge en chef de la Cour supérieure en cette période charnière et de pouvoir participer à cette transformation, entourée de collègues, de membres du personnel, de membres du Barreau et de décideurs du ministère de la justice qui ont démontré une remarquable capacité d'adaptation et de résilience au cours des dernières années. J'apprécie, je fonde beaucoup d'espoirs et je compte sur un maintien de la collaboration

de tous à cette fin. En fait, nous n'avons pas le choix de nous transformer. Aussi bien le faire en travaillant ensemble. Cela sera plus efficace et le résultat n'en sera que meilleur.

Sans attendre que tous ces changements voient le jour, la Cour supérieure met présentement en place des projets pour améliorer le service offert à la population.

Tout d'abord, nous avons lancé un vaste effort d'**harmonisation des directives** entre les différents districts de la division de Montréal. Ces directives harmonisées visent à simplifier la vie des justiciables et de tous les acteurs du milieu judiciaire et entreront en vigueur cet automne. Our expectations will now be more predictable and better understood by our clientele: lawyers and litigants (who are increasingly unrepresented). The following statement captures one of the key features of these new directives : Virtual hearings have great benefits, but so do face-to-face hearing, especially when witnesses are heard.

Pour la préparation et la mise en application de cette initiative, je tiens à remercier mon prédécesseur, l'ex juge en chef Jacques R. Fournier, et les juges coordonnateurs des districts de la division de Montréal, dont la juge Chantal Tremblay, coordonnatrice du district de Montréal, et mon collègue Jean-François Michaud, juge coordonnateur du district de Terrebonne, qui porte ce dossier.

Deuxième nouveauté, la Cour supérieure travaille actuellement à moderniser sa gouvernance, notamment avec la préparation d'une planification stratégique. Depuis que j'assiste à des rentrées judiciaires, j'entends parler de délais de fixation, de dossiers entendus ou d'effectifs judiciaires, sans être en mesure de juger de la performance réelle de la Cour supérieure et de notre système de justice en général. Bien conscients que l'exercice pose un défi de taille, nous souhaitons maintenant élaborer des cibles claires, nous fixer des objectifs réalistes et tenir le public informé de nos bons... et moins bons coups.

Assez sur les nouveautés. Je veux ici revenir à la base et vous adresser quelques mots sur la **confiance du public envers son système de justice**. Il est important de ne pas

ménager les efforts pour inspirer et mériter cette confiance. À cette fin notamment, l'accès du public à l'activité judiciaire s'est bonifié de façon importante au cours des dernières décennies. Les décisions de l'ensemble des tribunaux sont presque intégralement offertes en ligne, le public peut maintenant assister à des audiences sur Internet sans avoir à se déplacer en salle et des équipes de tournage ont récemment documenté le quotidien des juges et des différents acteurs du monde judiciaire.

Cela étant, je constate, comme vous, un phénomène récent dans certaines chroniques et sur les réseaux sociaux. Des individus attaquent personnellement des juges et soulèvent la possibilité de plaintes en déontologie dans l'éventualité d'un jugement défavorable à leur position. Est-ce du populisme? Est-ce de l'intimidation? Peu importe. Permettez-moi simplement d'insister sur ceci : chaque accusation injustifiée visant à discréditer un juge ou l'institution qu'il sert, plutôt qu'à demander à une instance d'appel ou de révision de réformer le jugement qu'on estime mal fondé, nuit fondamentalement à notre société de droit.

Undermining the authority of a court or a judge is not without consequences. Recent experiences elsewhere... and here at home... remind us that our democracies, built on centuries of political and social evolution, are much more fragile than we thought.

C'est pourquoi je tiens ici à remercier les journalistes professionnels du Québec pour leur travail dans un contexte où les médias traditionnels sont, comme les tribunaux, plus souvent remis en question. La seule façon de combattre la désinformation est de vérifier les faits à partir de sources crédibles et de ne pas hésiter à informer les citoyens des nuances qu'il est important de saisir pour profiter d'une information complète. Leur travail est essentiel pour maintenir notre démocratie en bonne santé.

Enfin, je conclus mon allocution sur un thème aussi malheureux qu'incontournable : la **pénurie de main-d'œuvre**. Je ne m'étendrai pas sur les causes du phénomène, ni sur les pistes de solution qui sont actuellement étudiées par le ministère de la Justice, avec qui nous collaborons à cette fin.

Je formule tout de même un constat sérieux voire alarmant: la pénurie de main-d'œuvre, jumelée aux délais inhabituels de remplacement des postes vacants des juges ayant opté pour la retraite ou le surnumérariat à la Cour supérieure, génère maintenant de réels bris de services, qui ont des conséquences toutes aussi réelles sur la vie des gens. This inability to provide service at the right time, due to lack of judges or staff, has significant negative consequences for our citizens and erodes public confidence.

Nous avons même décidé de documenter ce phénomène pendant l'année judiciaire 2022-2023. C'est tout dire... Cette nouvelle réalité, de « bris de service », n'a pas sa place dans le système judiciaire d'une société de droit. Au plus vite, elle aussi doit devenir un... mauvais souvenir!

Sur ce, l'appétit de tous pour les changements qui nous permettront de mieux servir nos idéaux de justice est palpable. Allons-y et, comme le veut le thème de la présente rentrée judiciaire : « Bâtissons l'avenir »!

Je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite une excellente année judiciaire.